

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

EXTRAIT | Publié le GISTRE | D : 074-217402494-20231115-D067

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice Présents

18 16

Votants

18

N° D067_2023 Acquisition de la parcelle C342

L'an deux mille vingt-trois, le guinze novembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 9 novembre 2023.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16): Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0):

Excusés (2):

CHEVALLAY Patrice pouvoir à TRINCAT Christophe

VIOLLAZ Emilie pouvoir à WIART Florine

Monsieur le Maire explique qu'une parcelle, en bordure de l'Ugine, est en vente. Ce terrain cadastré C 342 est situé en zone fréquemment inondée. Sans intérêt agricole particulier, car marécageuse, elle n'a pas d'intérêt pour la commune, sauf à supporter dans quelques années, un itinéraire cyclo-piétonnier reliant les communes de Bernex et de Châtel le long de la Dranse, projet porté par la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'abondance.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce terrain, au tarif évalué à 0.30€/m², soit pour un montant de 112.80 € pour les 376 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition par la commune, du terrain C342, situé au bord de l'Ugine
 - ACCEPTE le montant de 112,80 € pour les 376 m²
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent
 - DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 21

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

Le Maire Bruno ©

Envoyé en préfecture le 24/11/2023 Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID: 074-217402494-20231115-D067_2023-DE